

► Informations générales

Cours

| | |
|---|---|
| Sigle et titre | PSY7903 |
| Titre long | ORGANISATION PROFESSIONNELLE ET ÉTHIQUE |
| Nombre de crédits | 3 |
| Trimestre et année | Hiver 2020 |
| Mode de formation | En présentiel |
| Description courte (selon l'annuaire UdeM) | Principales problématiques éthiques en psychologie professionnelle. Analyse des codes de déontologie et des lois reliées à la pratique professionnelle. Organisation professionnelle locale, nationale et internationale. |
| Préalables | aucun |
| Site StudiUM | Tout le matériel du cours (notes, lectures, liens vers autres sites, etc.) y sera disponible |

Enseignant(e)

| | |
|-----------------------|--|
| Nom et titre | Pascale Doucet, psychologue clinicienne et avocate |
| Coordonnées | (514) 972-3255, pdoucetdeonto@gmail.com |
| Disponibilités | Immédiatement après le cours ou sur demande |

► Apprentissages visés

Objectifs généraux

Ce cours vise à développer des attitudes et conduites éthiques chez les étudiants, futurs psychologues, en leur donnant l'occasion de développer les connaissances et habiletés en lien avec les exigences attachées au fait d'être un professionnel membre d'un ordre.

Objectifs d'apprentissage

Comprendre le fonctionnement du système professionnel québécois et les organismes qui le composent, notamment l'Ordre des psychologues (son rôle, ses comités, ses instances, son fonctionnement, etc.).

Comprendre que l'exercice d'une profession implique un comportement différent de celui du citoyen ordinaire et identifier les lois et règlements qui régissent les professionnels.

Comprendre les valeurs et principes qui sous-tendent les dispositions du Code de déontologie des psychologues.

Être capable de se dégager de la lettre que peuvent représenter les règlements, pour en saisir l'esprit et apprendre à poser un jugement éthique.

Connaitre les principes d'application et les aspects pratiques relatifs à la tenue d'un dossier psychologique

Connaitre les éléments constituant un dossier psychologique répondant aux normes et exigences de l'OPQ, du Code civil du Québec et des Lois d'accès à l'information.

Compétences développées

Déceler un problème éthique à partir d'une situation liée ou non à l'exercice de la psychologie.

Exercer son jugement professionnel, résoudre un dilemme éthique et affirmer les motifs sous-jacents à son choix

Justifier ses réponses en identifiant le ou les articles pertinents du *Code de déontologie*, *Code des professions* ou autres lois et règlements étudiées en classe.

Chercher et identifier des sources d'informations pertinentes à l'éthique et la déontologie.

Lors de la lecture d'un article de règlement ou de loi, déterminer comment ce dernier s'applique concrètement dans le travail des psychologues.

► **Calendrier**

| Séances et dates | Contenus | Activités/évaluations | Lectures et travaux |
|-----------------------|--|--|---|
| Cours 1 6 janvier | Présentation du cours et des sources d'informations utiles. Notion d'éthique et de déontologie, brève présentation du système professionnel au Québec et du <i>Code de déontologie des psychologues</i> (Code). Processus de décision éthique : Code canadien d'éthique pour les psychologues | Quiz sur Studium : testez vos connaissances concernant la déontologie ! Servira de pré-test et le résultat ne sera comptabilisé. Exposé interactif : les notions principales seront abordées en classe. L'enseignante s'adressera aux étudiants pour résumer les lectures ou leur demander leur avis et ceux-ci sont encouragés à demander des compléments d'informations ou des précisions à l'enseignante pendant le cours. Études de cas Discussions | Lectures obligatoires et complémentaires disponibles sur Studium. Questions et études de cas disponibles sur Studium visant à préparer l'étudiant à mieux assimiler la matière enseignée au cours. |
| Cours 2 13 janvier | Devoirs généraux : chapitres I et II du Code. Notion de client Consentement : respect de la dignité et de la liberté de la personne : chapitre III, section I du Code et articles de lois associées. Cas des adultes (aptes et inaptes), enfants de 14 ans et plus et enfants de moins de 14 ans | Quiz sur Studium Exposé interactif Études de cas Discussions | Lectures obligatoires et complémentaires (Studium) Questions et études de cas (Studium) |
| Cours 3 20 janvier | Confidentialité et secret professionnel : chapitre III, section II du Code et articles de lois associées. Lois qui affirment le secret professionnel, renseignements personnels. | Quiz sur Studium Exposé interactif Études de cas Discussions | Lectures obligatoires et complémentaires (Studium) Questions et études de cas (Studium) |
| Cours 4 27 janvier | Confidentialité et secret professionnel (suite) : chapitre III, section II du Code et articles de lois associées. Lois qui relèvent les psychologues du secret professionnel (obligation vs autorisation), protection de la vie (danger suicidaire et homicidaire), protection de la jeunesse (compromission de la sécurité et du développement de l'enfant), protection du public (protection des renseignements personnels, signalement, etc.), transiger avec différents organismes (CSST, IVAC, SAAQ, DPJ, etc.) | Quiz sur Studium Exposé interactif Études de cas Discussions | Lectures obligatoires et complémentaires (Studium) Questions et études de cas (Studium) |

| | | | |
|-----------------------|---|---|---|
| Cours 5 3 février | <p>Confidentialité et secret professionnel (suite) : chapitre III, section II du Code et articles de lois associées. Lois qui relèvent les psychologues du secret professionnel (obligation vs autorisation), protection de la vie (danger suicidaire et homicidaire), protection de la jeunesse (compromission de la sécurité et du développement de l'enfant), protection du public (protection des renseignements personnels, signalement, etc.), transiger avec différents organismes (CSST, IVAC, SAAQ, DPJ, etc.)</p> <p>Accessibilité et rectification des dossiers : chapitre III, section III du Code et articles de lois associées. Transmission des renseignements à un tiers.</p> | Quiz sur Studium Exposé interactif Études de cas Discussions | Lectures obligatoires et complémentaires (Studium) Questions et études de cas (Studium) |
| Cours 6 10 février | <p>Conflits d'intérêts et indépendance professionnelle : chapitre III, section IV du Code et articles de lois associées Relations inappropriées, amitié, inconduite sexuelle, rôle de fiduciaire, phénomènes transférentiels et contre-transférentiels, gestion de ces phénomènes.</p> | Quiz sur Studium Exposé interactif Études de cas Discussions | Lectures obligatoires et complémentaires (Studium) Questions et études de cas (Studium) |
| Cours 7 17 février | <p>Conflits d'intérêts et indépendance professionnelle (suite) : chapitre III, section IV du Code et articles de lois associées Différence entre autonomie et indépendance professionnelle, conflits d'intérêts, mandats incompatibles, renoncement. Cas particuliers : programme d'aide aux employés, psy organisationnel</p> | Quiz sur Studium Exposé interactif Études de cas Discussions | Lectures obligatoires et complémentaires (Studium) Questions et études de cas (Studium) |
| Cours 8 24 février | <p>Cessation de services professionnels, qualité des services professionnels, utilisation du matériel psychologique, honoraires et autres frais : chapitre III, sections V à VIII du Code et articles de lois associées. Devoirs et obligations envers le public : chapitre IV du Code et articles de lois associées Recherche : chapitre VI du Code et articles de lois associées Publicité : chapitre VII du Code et articles de lois associées Utilisation du symbole graphique de l'Ordre : chapitre VIII du Code et articles de lois associées</p> | Quiz sur Studium Exposé interactif Études de cas Discussions | Remise du travail au plus tard le vendredi 28 février à 23h59. Lectures obligatoires et complémentaires (Studium) Questions et études de cas (Studium) |
| 2 mars | Période d'activités libre | | |
| Cours 9 9 mars | <p>Système professionnel québécois : office des professions, Ordre des psychologues/Loi 21, organisation d'un ordre, admission, inspection, Bureau du Syndic, Conseil de discipline, encadrement légal et</p> | Quiz sur Studium Exposé interactif Études de cas Discussions | Lectures obligatoires et complémentaires (Studium) Questions et études de cas (Studium) |

| | | | |
|---------------------|---|---|--|
| | réglementaire des étudiants lors de stages, internats et emplois. Code des professions | | |
| | Devoirs et obligations envers la profession : chapitre V du Code et articles de lois associées | | |
| Cours 10 16 mars | Tenue de dossier et cabinets de consultation Obligations légales, accessibilité, rapports, notes évolutives données brutes et données interprétées, etc. Transmission/autorisation/cessation. Supervision. | Quiz sur Studium Exposé interactif Études de cas Discussions | Lectures obligatoires et complémentaires (Studium) Questions et études de cas (Studium) |
| Cours 11 23 mars | Tenue de dossier et cabinets de consultation (suite) Obligations légales, accessibilité, rapports, notes évolutives données brutes et données interprétées, etc. Transmission/autorisation/cessation. Supervision. | | Lectures obligatoires et complémentaires (Studium) Questions et études de cas (Studium) |
| Cours 12 30 mars | Activités réservées (Loi 21) Expertise psycho-légale Témoins de fait et témoins experts Données probantes Défis liés à certains milieux/domaines de travail (neuropsychologie, psychologie organisationnelle, milieu scolaire, réseau de la santé, etc.). | Quiz sur Studium Exposé interactif Études de cas Discussions | Visionnement d'une formation et les notes de cours disponibles sur le site de l'Ordre Lectures obligatoires et complémentaires (Studium) Questions et études de cas (Studium). |
| Cours 13 6 avril | Matière à compléter, révision et questions Fin de la matière, au besoin, et révision des principaux thèmes abordés durant la session où les étudiants sont invités à poser des questions. | Exposé interactif Quiz sur Studium (à discuter) | |
| 20 avril | Examen récapitulatif en classe | | |

Attention ! Exceptionnellement, des modifications au plan de cours pourraient être apportées en cours de trimestre. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

► Évaluations

| Moyens | Critères | Dates | Pondérations |
|---|--|----------------|---------------------|
| Quiz | Rappel des principales informations à la suite des lectures obligatoires | À chaque cours | 20% (10 tests à 2%) |
| Travail de mi-session en équipe de 3 à 5 étudiants | Voir grille de correction | 2020-02-28 | 30% |
| Examen récapitulatif composé de questions à choix multiples, de « vrai ou faux » et de questions à court développement. | Justesse de la réponse Identification de l'article de loi ou règlement le plus approprié à la situation | 2020-04-20 | 50% |

Attention ! Exceptionnellement, des modifications au plan de cours pourraient être apportées en cours de trimestre. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

Consignes et règles pour les évaluations

| | |
|--------------------------------|---|
| Absence à un examen | Cliquez ici pour entrer du texte. |
| Dépôt des travaux | Sur Studium. Une pénalité de 3% sera accordée à l'étudiant pour chaque jour de retard et ce, jusqu'à concurrence de 5 jours. Aucun travail ne sera accepté une fois que ce délai de 5 jours sera atteint. |
| Matériel autorisé | Aucun matériel autorisé lors des quiz hebdomadaire. Les textes de lois et règlements seront autorisés lors de l'examen final en classe. |
| Qualité de la langue | Des pénalités allant jusqu'à 10% de la note du travail pourront être déduits en lien avec la qualité du français. |
| Seuil de réussite exigé | Cliquez ici pour entrer du texte. |

► Rappels

Dates importantes

| | |
|--|---|
| Modification de l'inscription | 2020-01-21 |
| Date limite d'abandon | 2020-03-13 |
| Évaluation de l'enseignement | Cliquez ici pour effectuer une sélection. |
| Accordez à l'évaluation tout le sérieux qu'elle mérite. Vos commentaires contribuent à améliorer le déroulement du cours et la qualité de la formation. | |

Attention ! En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans le Centre étudiant, ces dernières ont préséance. Accédez au Centre par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

Utilisation des technologies en classe

| | |
|---|--|
| Enregistrement des cours | L'enregistrement des cours sont interdits, à moins d'une permission spéciale de l'enseignante. |
| Prise de notes et activités d'apprentissage avec ordinateurs, tablettes ou téléphones intelligents | Les notes de cours présentées en classe par l'enseignante seront disponibles le matin de chaque cours sur Studium et pourront être complétés par l'étudiant. |

► Ressources

Ressources bibliographiques (ou autres) obligatoires

Documents

Tous les documents nécessaires sont disponibles sur internet ou seront déposés sur Studium.
En voici quelques exemples (liens hypertextes vers les documents) :

1. Lois, règlement et guides explicatifs (liste non exhaustive) :

Guide explicatif concernant le code de déontologie des psychologues du Québec (OPQ, 2008)

Code canadien d'éthique pour les psychologues, quatrième édition, Société canadienne de psychologie, 2017.

Code des professions, RLRQ c C-26

Code de déontologie des psychologues, RLRQ c C-26, r 212

Guide explicatif concernant la tenue de dossier (septembre 2008)

Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des psychologues, RLRQ c C-26, r 221

Lignes directrices pour l'expertise en matière de garde d'enfants et des droits d'accès..., févr. 2006

Le Guide explicatif portant sur l'application des dispositions de la Loi 21

2. Fiches déontologiques et articles tirés de la revue Psychologie Québec

Ils sont disponibles sur le site de l'Ordre des psychologues du Québec, sur la page du centre de documentation), par exemple :

Le client, septembre 2004

Le signalement au DPJ et les demandes d'information provenant de tiers, novembre 2006

Le consentement, janvier 2012

Code de la sécurité routière et pratique professionnelle, sept. 2007

3. Jurisprudence : les jugements à lire en totalité ou en partie vous seront transmis au fil des semaines sur Studium.
Des recherches de jurisprudence peuvent être faites par l'étudiant sur les sites <https://www.canlii.org/fr/> ou <https://soquij.qc.ca/fr/services-aux-citoyens>

Ouvrages en réserve à la bibliothèque

Équipement (matériel) Cliquez ici pour entrer du texte.

Ressources complémentaires

Documents Cliquez ici pour entrer du texte.

Sites Internet Cliquez ici pour entrer du texte.

Guides Cliquez ici pour entrer du texte.

Autres Cliquez ici pour entrer du texte.

N'oubliez pas ! Vous pouvez profiter des services des bibliothécaires disciplinaires : <https://bib.umontreal.ca/criminologie-psychologie-travail-social/psychologie>

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

| | |
|---|---|
| Centre de communication écrite | http://cce.umontreal.ca/ |
| Centre étudiant de soutien à la réussite | http://cesar.umontreal.ca/ |
| Citer ses sources – styles et logiciels (guide) | http://www.bib.umontreal.ca/LGB/ |
| Services du réseau des bibliothèques de l'UdeM | http://www.bib.umontreal.ca/services/default.htm |
| Soutien aux étudiants en situation de handicap | http://bsesh.umontreal.ca/ |

Intégrité, fraude et plagiat

À l'Université de Montréal, le plagiat est sanctionné par le règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat concernant les étudiants.

| | |
|---|---|
| Règlements disciplinaires sur le plagiat ou la fraude | http://www.integrite.umontreal.ca/reglementation/officiels.html |
| Site Intégrité | http://integrite.umontreal.ca/ |

Harcèlement

À l'Université de Montréal, le harcèlement de tout type est proscrié. Si vous sentez que vous êtes victime d'une quelconque forme de harcèlement, plusieurs ressources s'offrent à vous.

| | |
|---|--|
| Bureau d'intervention en matière de harcèlement | www.harcelement.umontreal.ca |
|---|--|